

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 juin 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 juin 2013

2013 DILT 10 - 2013 DF 38 Compte de gestion du budget annexe du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux de la Ville de Paris de 2012.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire et la décision modificative n°1 de l'exercice 2012 du budget annexe du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 12, 13 et 14 décembre 2011, des 9 et 10 juillet 2012 et des 15 et 16 octobre 2012 ;

Vu le compte administratif du budget annexe du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux au titre de l'exercice 2012 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le compte de gestion du budget annexe du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux, rendu par le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Statuant sur la situation du Comptable et sauf le règlement et l'apurement par la Chambre Régionale des Comptes ;

Sur le rapport présenté par Mme Maïté ERRECART, au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Le compte de gestion pour l'exercice 2012 du budget annexe du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux rendu par Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du département de Paris, est approuvé conformément aux résultats ci-après :

Article 1 : Résultat de l'exercice 2012 :

Section d'investissement : déficit de 49.261,10 euros
Section d'exploitation : excédent de 1.288.668,98 euros

Article 2 : Résultat global (après incorporation du résultat de l'exercice précédent)

Solde créditeur de 1.239.407,88 euros

Article 3 : Détermination du résultat d'exécution du budget 2012 :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2011	Part affectée à l'investissement 2012	Résultat de l'exercice 2012	Résultat de clôture de l'exercice 2012
Section d'investissement	+ 13.434.126,70 €	0,00 €	- 49.261,10 €	+ 13.384.865,60 €
Section d'exploitation	+ 756.022,41 €	+ 387.800,33 €	+1.288.668,98 €	+ 1.656.891,06 €
TOTAL	+ 14.190.149,11 €	+ 387.800,33 €	+ 1.239.407,88 €	+ 15.041.756,66 €